Commune de Craon (53)

Inventaire des zones humides sur de potentiels secteurs de projets

Novembre 2024



SOMMAIRE

I -	Intro	duction	2
II -		ethdologie	
		La flore	
II.		Le sol	
II.	3	Méthode de délimitation	. 5
III -	Ré	sultats de l'inventaire	7
	III.1.1	Secteur I – La Massonais	. 7
	III. I .2	2 Secteur 2 – La Croix	. 9
	III. I .3	Secteur 3 – Le Clos Coris	H
	III. I .4	Secteur 4 – Rue de la Forêt	12
	III. I .5	Secteur 5 – Stade	14
IV -	Ra	ppel réglementaire	20

I-INTRODUCTION

La commune de Craon (53), dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), souhaite dresser un inventaire des zones humides dans des secteurs de projets potentiels afin d'orienter ses choix.

Au total, 8 secteurs répartis sur la commune ont été inventoriés. La carte ci-après présente la zone d'étude et l'identifiant associé à chaque site.

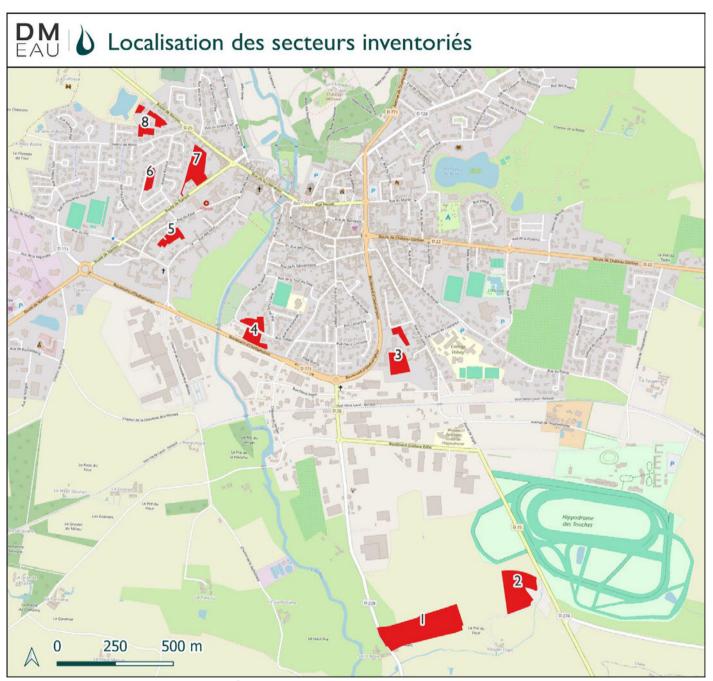


Figure I : Carte de localisation des secteurs inventoriés

II - METHDOLOGIE

Les zones humides sont caractérisées selon des critères de végétation (référentiel européen CORINE Biotope) et d'hydromorphie des sols (caractérisation pédologique GEPPA).

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme :

"Des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

L'arrêté du 24 juin 2008 amendé au 1^{er} Octobre 2009 précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides. Il présente également une méthodologie détaillée pour le travail de terrain.

II.I La flore

L'eau est un facteur écologique primordial dans la distribution géographique des végétaux.

Certaines plantes ne se développent que dans des sols saturés en eaux toute l'année, sur des terrains périodiquement inondés, etc. ... D'autres au contraire ne supportent pas les sols gorgés d'eau, même pendant une courte période. Ces dernières permettent également de déterminer la fin de la zone humide par soustraction.



Photo I: La Lysimache des bois, la grande Salicaire, la Reine des près et la Baldingère se rencontrent dans les prairies et les bois humides uniquement.

Cette propriété est mise à profit pour la détermination des zones humides, par l'identification d'espèces indicatrices. La liste d'espèces hygrophiles recensées par le Muséum d'histoire naturelle en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 sert de référence.

Attention toutefois, les usages du sol dans les espaces agricoles ont une grande influence sur la composition de la flore. En fonction des usages, il convient d'analyser le site plus en détail en réalisant des sondages à la tarière pour caractériser le sol, si la flore ne permet pas de conclure sur le statut de la zone.

II.2 Le sol

L'hydromorphie est une illustration de la présence d'eau, permanente ou temporaire dans le sol. Elle se caractérise par la présence de tâches d'oxydes de fer dans les horizons superficiels.

Une tarière est utilisée pour réaliser des sondages à faible profondeur (0,5 à 1m maximum). La recherche de traces d'hydromorphie permet de confirmer le caractère humide des terrains où la végétation caractéristique est plus difficilement identifiable (terrains cultivés, prairies fauchées, prairies temporaires).

Les situations sont variables en fonction du type de sol et de la durée d'engorgement en eau. La présence, l'intensité et la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie permettent de classer les sols selon leurs degrés d'hydromorphie (classification GEPPA 1981).

Les quelques exemples de sondages pédologiques illustrés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.







Traits rédoxiques légers

Traits rédoxiques marqués

Traits réductiques marqués

Comme pour la végétation, les activités humaines ont un impact sur le sol et peuvent influencer l'intensité des traces d'hydromorphie (traits réductiques et traits rédoxiques). Les sols labourés présentent un horizon superficiel plus aéré qui diminue l'intensité des traces d'hydromorphie.

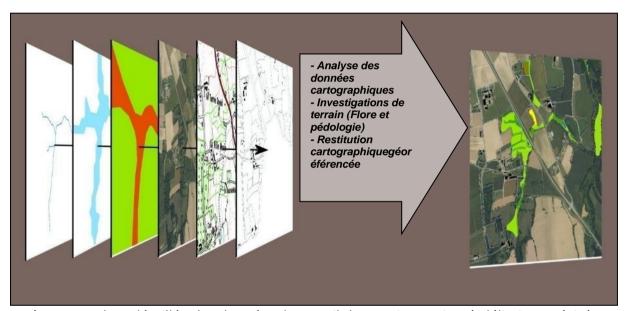
Les sondages pédologiques doivent être situés de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide pour une délimitation au plus près des critères de sol. La précision reste cependant limitée (plusieurs mètres) au regard du caractère ponctuel des données sur la nature du sol, et du caractère graduel et diffus de l'hydromorphie.

II.3 Méthode de délimitation

Afin d'aider à l'exhaustivité du travail de repérage pour les visites de terrain, des données cartographiques sur les zones humides potentielles peuvent permettre une première approche systématique du repérage des zones potentiellement humides.

L'enveloppe proposée par l'Agro-Transfert Bretagne est un exemple. Elle est cohérente sur les bassins de premier ordre (1, 2 et 3 selon Strahler) qui couvrent l'essentiel du travail de cartographie des zones humides dans la région. Elle est utilisée comme base au travail de repérage des zones humides.

Les cartes hydrographiques, pédologiques, géologiques, les photos-aériennes et les cartes IGN, sont autant de sources d'informations à exploiter. L'utilisation d'un SIG permet une consultation et un recoupement rapide des informations disponibles. (voir schéma ci-dessous)



Après une analyse détaillée des données, le travail de terrain consiste à délimiter précisément les zones humides effectives selon les critères pédologiques et/ou botaniques. Chaque zone repérée comme potentiellement humide est visitée à pied. En premier lieu, une analyse de la flore dominante est effectuée. :

Si plus de 50 % des espèces, représentant au moins un recouvrement cumulé de plus de 50% du sol, sont hygrophiles, la flore est considérée comme caractéristique d'une zone humide.

Une analyse globale du site est souvent nécessaire pour proposer une limite à la zone humide. Des sondages à la tarière de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide permettent d'infirmer les observations faites sur la flore.

Si les traces d'hydromorphie débutant dans les 50 premiers centimètres du sol se prolongent et s'intensifient en profondeur, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide.

Un seul des deux critères suffit pour caractériser une zone humide.

Les critères pédologiques **sont plus complexes** à analyser, la vision du sol n'est que ponctuelle. Les traces de rouille (fréquemment assimilée à de l'hydromorphie) sont d'intensité et de morphologie variable selon le type de sol.

Le « Référentiel pédologique – 2008 » de Denis Baize, Michel-Claude Girard, Association française pour l'étude du sol (AFES), nous sert de référence.

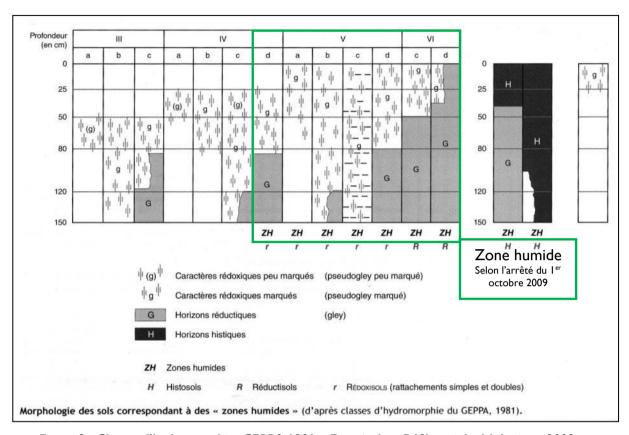


Figure 2 : Classes d'hydromorphie, GEPPA 1981 – Extrait du « Référentiel pédologique 2008 »

Comme le montre le schéma ci-dessus, certains sols présentant des nappes perchées sont plus délicats à analyser, des sondages jusqu'à 1 mètre de profondeur sont parfois nécessaires pour rendre compte du fonctionnement hydrologique. Selon l'épaisseur, la situation dans le profil pédologique et l'intensité des traces d'hydromorphie, le sol est classé en zone humide ou non.

C'est donc l'ensemble du profil pédologique qui doit être analysé.

La composition de la flore et les caractéristiques du sol sont les deux critères les plus pertinents pour visualiser la limite de la zone humide, mais dans tous les cas, une analyse globale du site est nécessaire. Le relief, le mode d'alimentation en eau, les aménagements ou tous facteurs pouvant exercer une influence sur la zone humide doivent être pris en compte pour sa caractérisation et sa délimitation.

III - RESULTATS DE L'INVENTAIRE

Les inventaires ont été réalisés le 29/10/2024 par Benoit Duhamel sur le critère pédologique.

III. I. I Secteur I – La Tinallière

Le secteur est composé d'un champ en culture et d'un autre petit champ en prairie à l'Ouest. Des haies bordent une partie des parcelles.

Huit sondages ont été effectués dans ce secteur et aucun n'est caractéristique de zone humide. En effet, aucune trace d'hydromorphie n'est visible dans les 50 premiers centimètres (Classe III dans le tableau GEPPA).



Figure 3 : Vue générale du secteur (en haut) et sondage non caractéristique de zone humide (classe GEPPA III)

Surface du site	37 328,6 m ²
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Surface diagnostiquée	37 328,6 m ²
Surface aménagée	993 m ²
Occupation des sols	Culture, prairie et route
Espèces hygrophiles présentes	-

Nombre de sondages caractéristique de zone humide	U SIIP X
Surface de zone humide	0 m²

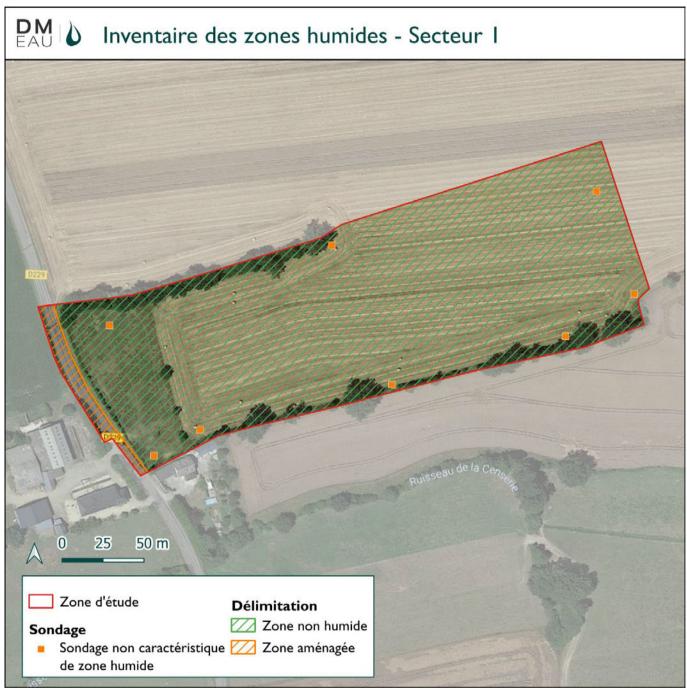


Figure 4 : Résultat des inventaires du secteur I

III.1.2 Secteur 2 – L'hippodrome

Le secteur est composé de deux parcelles, une en prairie et une en culture, avec quelques haies.

Seize sondages ont été fait dans ce secteur, dont trois sont caractéristiques des zones humides. Des traces rédoxiques sont visibles dès les 25 premiers centimètres et continuent ensuite (classe Vb dans le tableau GEPPA). La zone humide identifiée correspond à une petite frange à l'Est et au point bas du secteur.



Figure 5 : Figure 3 : Vue générale du secteur (en haut) et sondage caractéristique de zone humide (classe GEPPA Vb)

Surface du site	20 227 m ²
Surface diagnostiquée	20 227 m ²
Surface aménagée	983 m ²
Occupation des sols	Prairie
Espèces hygrophiles présentes	Jonc
Nombre de sondages caractéristique de zone humide	3 sur 16
Surface de zone humide	155 m ²

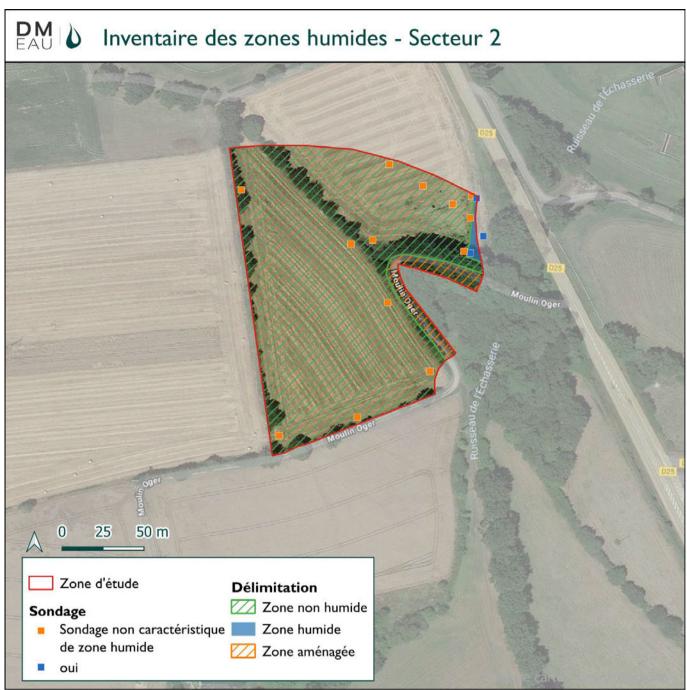


Figure 6 : Résultat des inventaires du secteur 2

III.1.3 Secteur 3 – Rue de la Gare

Ce secteur n'a pas pu être inventorié, car il se trouve sur des parcelles de particuliers.

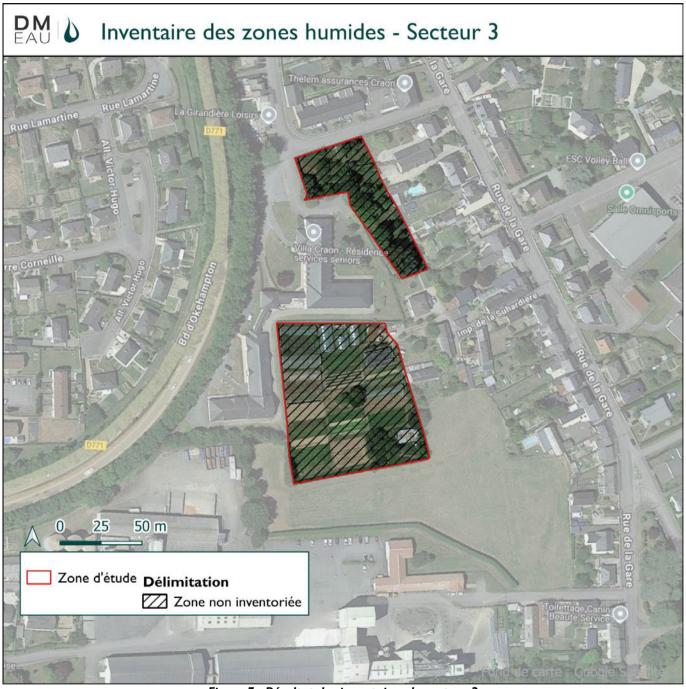


Figure 7 : Résultat des inventaires du secteur 3

III. I.4 Secteur 4 – Rue de la Forêt

Ce secteur est occupé par un petit parc avec quelques résineux, un jardin de particulier et une zone de stockage, cette dernière est une zone aménagée.

Huit sondages ont été effectués dans ce secteur et aucun n'est caractéristique de zone humide. En effet, aucune trace d'hydromorphie n'est visible dans les 50 premiers centimètres (Classe III dans le tableau GEPPA).



Figure 8 : Vue générale du secteur 4 (en haut) et profil pédologique des sondages non caractéristique de zone humide (en bas)

Surface du site	8 532 m ²
Surface diagnostiquée	8 532 m ²
Occupation des sols	Parc et jardins
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondage caractéristique de zone humide	0 sur 8
Surface de zone humide	0 m²



Figure 9 : Résultat des inventaires du secteur 4

III.1.5 Secteur 5 - Rue du Pavé

Ce secteur n'a pas pu être inventorié, car il se trouve sur des parcelles de particuliers.



Figure 10 : Résultat des inventaires du secteur 5

III. I.6 Secteur 6 - Rue Pierre et Marie Curie

Ce secteur est un petit parc urbain. Deux sondages ont été réalisés et ils ne sont pas caractéristiques de zone humide. En effet, aucune traces d'hydromorphie n'est visible dans les 50 premiers centimètres (Classe III dans le tableau GEPPA).



Figure 11 : Vue générale du secteur 5 (en haut) et profil pédologique des sondages non caractéristique de zone humide (en bas)

Surface du site	2 855 m ²
Surface diagnostiquée	2 855 m ²
Occupation des sols	Parc urbain
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondages caractéristique de zone humide	0 sur 2
Surface de zone humide	0 m²



Figure 12 : Résultat des inventaires du secteur 6

III.1.7 Secteur 7 – Route de Nantes

Ce secteur est composé de prairie et d'une habitation abandonnée située dans Craon.

Huit sondages ont été réalisés et ils ne sont pas caractéristiques de zone humide. En effet, aucune trace d'hydromorphie n'est visible dans les 50 premiers centimètres (Classe III dans le tableau GEPPA).



Figure 13 : Vue générale du secteur 5 (en haut) et profil pédologique des sondages non caractéristique de zone humide (en bas)

Surface du site	10 803 m ²
Surface diagnostiquée	10 803 m ²
Occupation des sols	Prairie
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondages caractéristique de zone humide	0 sur 8
Surface de zone humide	0 m²

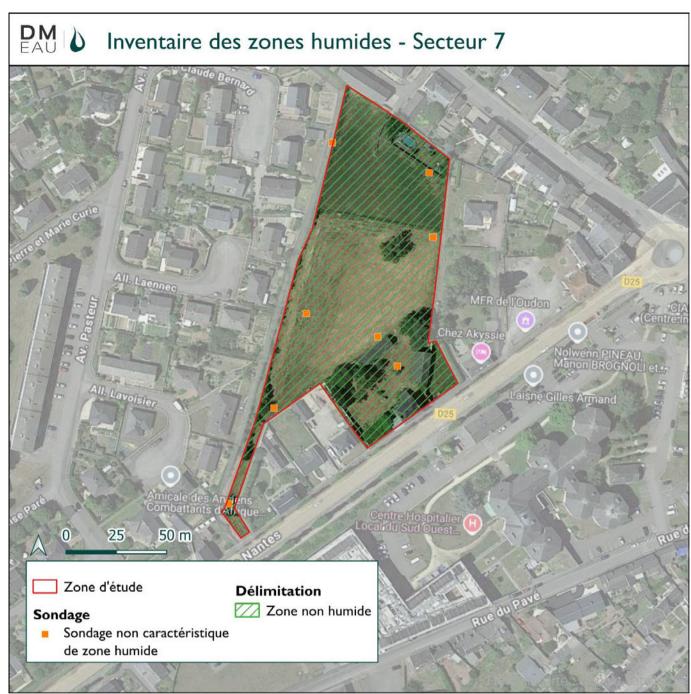


Figure 14 : Résultat des inventaires du secteur 7

III.1.8 Secteur 8 - Chemin de Rome

Ce secteur n'a pas pu être inventorié car il se trouve sur des parcelles de particuliers.



Figure 15 : Résultat des inventaires du secteur 8

IV - RAPPEL REGLEMENTAIRE

Code de l'environnement :

Tableau de l'article R. 214-1 : Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

I° Supérieure ou égale à I ha : dossier d'autorisation

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha : dossier de déclaration

Disposition 8B-I du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 :

« Les maîtres d'ouvrage de projets impactant une zone humide cherchent une autre implantation à leur projet, afin d'éviter de dégrader la zone humide.

À défaut d'alternative avérée et après réduction des impacts du projet, dès lors que sa mise en œuvre conduit à la dégradation ou à la disparition de zones humides, la compensation vise prioritairement le rétablissement des fonctionnalités.

À cette fin, les mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir la recréation ou la restauration de zones humides, cumulativement : équivalente sur le plan fonctionnel ; équivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité ; dans le bassin versant de la masse d'eau.

En dernier recours, et à défaut de la capacité à réunir les trois critères listés précédemment, la compensation porte sur une surface égale à au moins 200 % de la surface, sur le même bassin versant ou sur le bassin versant d'une masse d'eau à proximité. »